

Arrêté 2026-047
portant fixation des tarifs des ouvrages présentés dans le catalogue
de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L712-3, et L719-4 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délégation de pouvoir 2025-14 du 17 février 2025 du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université, notamment l'article 1, titre III.3
- Vu** l'arrêté 2023-34 du 8 février 2023 portant fixation des tarifs des ouvrages présentés dans le catalogue de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée,

Arrête :

- Article 1^{er} :** Les tarifs des ouvrages présentés dans le catalogue de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée sont fixés ainsi qu'il suit, conformément au document joint en annexe.
- Article 2 :** L'arrêté 2023-34 susvisé est abrogé.
- Article 3 :** Le Directeur général des services et l'Agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12 février 2026